



Le Président

Mesdames et Messieurs les Présidents(entes)
et Directeurs(trices) d'établissements
d'enseignement supérieur et de recherche,
Mesdames et Messieurs les Présidents(entes)
et Directeurs(trices) d'organismes de
recherche

Objet : Date de dépôt
vague B
Réf : ND/2020/600
Affaire suivie par :
Nelly Dupin
Secrétaire générale
sg@hceres.fr
T : 33 (0)1 55 55 62 55

Pièces jointes :

Copie :

Paris, le 27 mars 2020

Monsieur le Président,

Le Hcéres souhaite anticiper les difficultés que certains établissements de la vague B pourraient rencontrer pour construire leur dossier d'évaluation et se conformer aux dates de dépôt, présentées lors des différentes réunions de lancement sur site, dans le contexte de la crise sanitaire actuelle.

Pour mémoire, l'évaluation de la vague B concerne :

- 2 coordinations territoriales ;
- 19 universités ;
- 41 écoles et instituts ;
- 3 organismes de recherche ;
- 5 écoles françaises à l'étranger ;
- 484 entités de recherche ;
- 1 379 formations ;
- 41 écoles doctorales.

Il a été décidé que les établissements qui seront en mesure de respecter ces dates pourront toujours s'y conformer. Pour les autres, un nouveau calendrier est établi. Toutefois, ils sont vivement encouragés à effectuer le dépôt du RAE au fil de l'eau.

Les nouvelles échéances sont les suivantes :

Les coordinations territoriales, ouverture de la plateforme de dépôt du 15 juin au 15 septembre, délai de rigueur ;

Les universités, écoles, instituts et organismes de recherche, ouverture de la plateforme de dépôt du 11 septembre au 6 novembre, délai de rigueur ;

Les entités de recherche, ouverture de la plateforme de dépôt du 11 septembre au 6 novembre, délai de rigueur.

La modification de la date de dépôt des dossiers d'évaluation oblige le Hcéres à procéder à des changements organisationnels car il ne peut reporter la date de remise de ses rapports aux instances d'évaluation des opérateurs de recherche (CSS Inserm, CoNRS...), qui est fixée au 30 avril, et qui dépend du calendrier des sessions de printemps de ces instances. Pour que l'ensemble des évaluations soit réalisé, le DER a décidé de jouer sur le calendrier d'évaluation des UR (ex EA), qui sera étendu au-delà de deuxième quinzaine d'avril et ce jusqu'au mois de juin. Cette décision ne sera pas sans conséquence sur la production des synthèses Recherche de site, qui seront retardées.

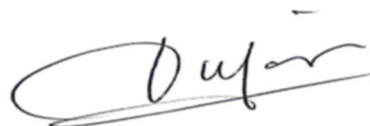
Formation et écoles doctorales, ouverture de la plateforme de dépôt du 11 septembre au 6 novembre, délai de rigueur.

Il est à noter, que pour l'évaluation des projets d'offres de formations de licence et master, les établissements devaient déposer leur dossier en vue d'un avis d'accréditation en avril 2021 ; mais compte tenu du report du dépôt du bilan en novembre, cette date n'est plus pertinente. Un courrier précisant les modalités de dépôt vous sera adressée ultérieurement.

J'espère que ces mesures seront de nature à rassurer les établissements dont les équipes sont fortement mobilisées pour permettre la continuité du service public, dans ce contexte de pandémie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Présidente par intérim



Nelly DUPIN